

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

063-216304659-20240329-2024_35-DE

Reçu le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf Mars

le Conseil municipal de la Commune de VIVEROLS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des
Associations, sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024

PRESENTS : MM. HAUTEVILLE – RICHARD – PORTENEUVE – JOUBERT
– PICARD – CHAUVE – COUBLE – DIBON

ABSENTS : MONNIER Gaétan et BOSVERT Armelle

Madame COUBLE Colette a été élue Secrétaire.

Objet : Tarif Redevance Assainissement au 01.08.2024

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de Redevance
Assainissement à compter du 1er août 2024 comme indiqué ci-dessous :

Tarif Redevance Assainissement :

- Forfait par compteur : 50 euros
- de 0 à 120 M³ d'eau consommée : 1.40 euros le M³
- au delà de 120 M³ d'eau consommée : 1.00 euros le M³

- Droit de branchement au réseau d'assainissement : 500 euros

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus;
Au registre sont les signatures ;
Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc JOUBERT

